

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1962.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

relatif à la restauration de grands monuments historiques,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

▲

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 28 juin 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relatif à la restauration de grands monuments historiques, adopté avec modifications, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa première séance du 27 juin 1962.

Le Premier Ministre,

Signé: GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1533, 1554, 1555 et in-8° 376.
1733, 1754 et in-8° 410.

Sénat : 151, 174, 195 et in-8° 76 (1961-1962).

L'Assemblée Nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

Article unique.

Est approuvé un programme de travaux de restauration de grands monuments nationaux portant sur les années 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966, et d'un montant total de 180.500.000 NF, répartis comme suit :

Monuments historiques.....	40.000.000 NF.	
Palais nationaux	120.000.000	»
Musées nationaux	20.500.000	»

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 juin 1962.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.